

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	88 (1937)
Heft:	12
 Artikel:	À propos de l'absence ou de la rareté de diverses essences forestières à la vallée de Joux
Autor:	Aubert, Sam.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784939

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comme qu'il en soit, le problème du reboisement ne doit jamais être considéré pour lui seul, parce qu'il intéresse toujours l'économie entière d'une région. Il est donc indispensable de tenir compte de tous les facteurs pouvant entrer en ligne de compte et c'est non pas en expulsant la population, mais au contraire en améliorant ses conditions d'existence qu'il faut chercher à atteindre le but qu'on se propose en reboisant. Si l'on fait exécuter simultanément, avec les plantations forestières reconnues nécessaires, des travaux d'améliorations rurales et pastorales, il sera possible de satisfaire à cette condition. Mais, mieux vaut encore, et avant toutes choses, entreprendre la reconstitution des forêts existantes.

A propos de l'absence ou de la rareté de diverses essences forestières à la Vallée de Joux.

On sait que les plantes sont des organismes qui tendent sans cesse à étendre leur aire d'extension, soit à occuper de nouveaux territoires. A cet effet, elles disposent de divers agents, vents, cours d'eau, animaux, engins de transport d'essence humaine, qui inconsciemment véhiculent les graines ou les fruits d'un poids très faible ou armés d'aigrettes, d'ailettes, etc. Les fruits charnus sont facilement dispersés par les oiseaux qui consomment la chair et, en d'autres lieux, excrémentent les graines, non altérées par leur passage à travers le tube digestif. Mais à ces divers agents de dispersion, la Nature offre maints obstacles dont l'un, la forêt, est d'une importance considérable. En effet, la forêt haute, épaisse, arrête et les vents et les objets qu'ils véhiculent. La fonction de dispersion, accomplie par les oiseaux et certains petits mammifères, est aussi très diminuée par la présence de la forêt. Aussi, il est des contrées entourées par de vastes forêts, dont on s'étonne que diverses plantes ne s'y rencontrent pas, alors qu'elles sont communes dans les régions voisines, offrant des conditions générales identiques quant au climat, à l'exposition, à la composition géologique du sol, etc. Une telle carence s'explique presque toujours par l'insuffisance des agents de migration, impuissants jusqu'ici à y introduire les espèces végétales envisagées.

La *Vallée de Joux* (Jura vaudois) appartient à cette catégorie des régions à l'intérieur desquelles maintes espèces n'ont pas encore pénétré, à cause de l'insuffisance des agents de migration, bien qu'elles y rencontreraient des conditions d'existence favorables. En effet, son relief en forme de bassin fermé, la ceinture de forêts qui l'encerle et atteint une grande densité aux seuils les plus bas : cela explique pourquoi de nombreuses espèces répandues sur les flancs du Jura vaudois, jusqu'à une altitude bien supérieure à l'altitude moyenne des prairies et pâturages de la Vallée de Joux, font défaut dans cette contrée-ci, ou y sont très rares.

Occupons-nous, si vous le voulez bien, de quelques-unes d'entre

elles, en nous bornant, bien entendu, aux essences forestières seules capables d'intéresser les lecteurs du « *Journal forestier* ».

D'abord l'érable champêtre (*Acer campestre*). Voilà un arbre qui s'élève jusqu'à 1190 m sur les flancs du Jura, dans la région de Mol-lendruz; puis au-dessus de Vallorbe, route de l'Echelle à 1080 m, sous la forme de buissons atteignant 2 m de hauteur et plus. La localité de l'Echelle est particulièrement défavorable : ravin encaissé, très peu ensoleillé. Et, dans ces conditions, on se persuade que notre érable serait capable de vivre et prospérer à la Vallée de Joux, par exemple : le long de la côte qui domine le lac de Joux à l'occident, ainsi que le long des lisières sur le territoire de la commune du Lieu. Eh bien, on ne l'observe nulle part ! Si pourtant, en août, j'ai repéré deux individus de 2—3 m de haut, à proximité immédiate de la maison foraine des Esserts de Rive, située sur la rive ouest du lac, à 1030 m, où ils ont sûrement été plantés, car le propriétaire défunt, botaniste émérite et introducteur passionné de plantes alpines dans le Jura, avait planté sur cette même propriété des Esserts de Rive, voilà une quinzaine d'années, de nombreux pieds du pin Weymouth, dont plusieurs, à l'heure actuelle, se présentent sous un aspect assez favorable. Nul doute que l'érable champêtre n'ait la même origine.

La verne (*Alnus incana* et *rotundifolia*) manque totalement à la Vallée de Joux. Et cependant, par les plantations couronnées de succès qui en ont été faites, la preuve est établie qu'elle est en mesure d'y prospérer. Dans une gravière, près de la gare du Pont, on peut voir une dense colonie de cette essence; les pieds portent des fruits; les deux espèces rencontrent donc là des conditions d'existence favorables. Un autre peuplement, planté aussi, existait au hameau de « Chez Grosjean », sur les terrains mouilleux voisins du lac. On y a mis la hache, il y a quelques années et toute trace en a disparu. Les pieds étaient de belle taille et fertiles. En septembre dernier, j'ai découvert sur l'alpage du Carroz, jouxtant la frontière française, propriété de la commune de Morges, à 1115 m, plusieurs pieds de verne groupés en un luxuriant boqueteau, et fertiles. J'ai la conviction qu'ils ont été plantés autrefois par feu Pillichody, inspecteur forestier et administrateur des propriétés de Morges, sises à la Vallée de Joux. Des vernes plantées, d'une belle prestance, fertiles, existent encore à « Sous la Roche », 1360 m, pâturage désaffecté, reboisé, situé au-dessus de Gimel et propriété de la commune de ce nom.

Ces quatre plantations montrent suffisamment que la verne est parfaitement à même de vivre à la Vallée de Joux. Si elle n'y existe pas, la faute en est aux facteurs naturels de migration qui, jusqu'à maintenant, se sont trouvés dans l'impossibilité de l'y introduire.

Et le houx ? Voilà un arbrisseau que l'on rencontre à l'état buissonnant au-dessus de Vallorbe, à 1200 m, le long des lisières, puis en plein pâturage, palissé contre la pente; ailleurs, au « Crêt des Alouettes », à 1070 m. Il est inconnu à l'intérieur de la Vallée de Joux, à

l'exception d'un buissonnet de 20 cm de haut, existant au-dessus du Pont, à 1130 m. Il ne manque pas, à la Vallée de Joux, de stations plus favorisées que cette dernière et aussi favorisées que celles signalées plus haut, capables d'accueillir le houx et de permettre sa croissance jusqu'à la taille de 1 m au moins.

L'if est assez répandu dans la zone forestière qui s'élève de Val-lorbe à l'extrême nord-est de la Vallée de Joux, jusqu'à l'altitude de 1150 m; mais plus loin vers le sud-ouest, les individus se comptent sur les doigts d'une main.

Je ne m'étends pas sur la présence du *chêne*, dont j'ai parlé en détail dans le cahier de novembre 1936 de ce journal. Rappelons simplement que les deux espèces, *Q. sessiliflora* et *Q. robur*, sont communes dans la région de Mollendruz, jusqu'à 1260 m, mais très rares à la Vallée de Joux; seuls quelques pieds localisés à l'extrême nord-est ont réussi à franchir le barrage forestier, mais sans s'avancer plus loin vers le sud-ouest.

Telle est la situation actuelle. Elle est la résultante de l'activité des facteurs de migration depuis des siècles et des agissements de l'homme qui, par ses déboisements, a permis l'ascension de diverses essences forestières du pied du Jura, le long des pentes jusqu'à une altitude voisine de 1300 m, mais que le maintien d'autres boisements, fonctionnant comme barrages, a empêché de pénétrer dans la Vallée de Joux.

Toutefois, rien n'est immuable et fixe dans la Nature, surtout si l'on envisage les rapports toujours plus étroits que l'homme entretient avec elle. Les agents de migration poursuivent, et poursuivront longtemps encore, leurs différentes activités et il arrivera certainement un jour où les espèces signalées vaincront les forces opposées à leurs migrations et prendront pied dans cette Vallée de Joux qui, grâce à son relief, réalise sous bien des rapports un petit monde à part. Mais pour en arriver là, il faut compter avec le temps, les siècles, voire les millénaires.

Sam. Aubert.

Bois brûlé.

Les participants au premier congrès suisse du bois, à Berne, en octobre 1936, eurent l'occasion de visiter une modeste exposition, dans laquelle nous avons particulièrement remarqué des meubles faits en bois de sapin de chez nous, meubles dont la surface était artistiquement brûlée. Ces tables, chaises, armoires et lits sont d'un effet vraiment agréable; ils ouvrent certainement un avenir intéressant au meuble rustique.

Il paraissait logique d'étendre cette technique à d'autres usages et de l'appliquer ailleurs. C'est ce que fit un architecte bernois en « brûlant » la façade d'une maison en bois.

Sans avoir pu constater les résultats obtenus par ce procédé, nous avions la certitude qu'il y avait là une idée à suivre et à propager.